

CONNAISSEZ VOS DROITS : VOTES DE LA DERNIÈRE OFFRE



Qu'est-ce qu'un « vote de la dernière offre » et pourquoi devrais-je en être informé?

- En Ontario et en Colombie-Britannique, avant le début d'une grève, un employeur peut demander au gouvernement provincial que les membres du syndicat votent sur la « dernière offre » de l'employeur.
- Lorsqu'un employeur demande l'utilisation d'un « vote de la dernière offre », sa tactique consiste à faire pression sur les employés pour qu'ils acceptent un contrat inadéquat. Ce vote est destiné à provoquer la panique et les travailleurs risquent de rester coincés avec un mauvais contrat pendant des années.
- Notre travail en tant que comité de négociation du syndicat consiste à négocier la **meilleure offre possible** pour les travailleurs avec l'employeur.
- Lorsqu'un employeur utilise une tactique de « vote de la dernière offre », il contourne délibérément votre comité et tente de diviser les travailleurs pour semer la peur et la confusion.

Que se passera-t-il si notre employeur envoie aux travailleurs un « vote de la dernière offre »?

- L'employeur enverra un avis aux travailleurs contenant des renseignements sur l'offre qui leur est proposée. Il la présentera comme une entente juste et raisonnable pour un nouveau contrat.
- Le ministère du Travail de la province informera l'ensemble des travailleurs par courriel d'un vote et d'un bulletin de vote en ligne leur demandant de voter sur l'offre de l'employeur.
- Vous ne devez jamais accepter la dernière offre d'un patron – vous pouvez **VOTER NON!**
- Un vote majoritaire en faveur du NON signifie que votre comité de négociation du syndicat peut revenir à la négociation pour obtenir un meilleur contrat.
- Ensuite, si nous sommes prêts, **NOUS POURRONS FAIRE LA GRÈVE!**

TOUT VOTE SUR LA DERNIÈRE OFFRE ÉMIS PAR L'EMPLOYEUR N'EST PAS APPROUVÉ PAR VOTRE COMITÉ DE NÉGOCIATION ET VOTRE SYNDICAT

Toronto 1-800-663-6841 (toll free) or 905-602-7477 | Ottawa 613-567-3528

Vancouver 604-540-7774 | Halifax 902-455-1095 | Thunder Bay 807-473-9651

www.seiulocal2.ca | www.justiceforjanitors.ca